

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1710 :

Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2024- Budget principal et budgets annexes

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Accusé de réception en préfecture
934-219740164-20241021-35-1710-DE
Date de validation : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1710 : Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2024- Budget principal et budgets annexes.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Comme chaque année à la même période, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'examen et au vote du Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice en cours.

Il est rappelé que le Budget Supplémentaire demeure essentiellement un budget de report et de réajustement. Ainsi, il s'agit avant tout de reporter le résultat net de clôture de l'exercice précédent et de procéder à des ajustements de crédits à l'intérieur des différents postes budgétaires.

Par conséquent, en termes de marge de manœuvre, les inscriptions nouvelles demeurent limitées, car tributaires de l'excédent dégagé sur l'exercice antérieur et des recettes nouvelles intervenues depuis le vote du budget primitif.

I/ LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE (Budget principal) : le résultat 2023.

Le Compte Administratif 2023 s'est soldé par un excédent net de clôture de **16 265 595 € (I)**, représentant la marge de manœuvre, hors recettes nouvelles, pour financer ce projet de Budget Supplémentaire.

II/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

II-1- Corrections sur recettes de fonctionnement (Budget Principal) : + 6 711 342 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 6 711 342 € :

- recettes fiscales :	+ 4 833 487 €.
- recettes de transfert et dotations :	+ 1 877 855 €.

Le supplément de recettes fiscales fait suite aux notifications officielles intervenues depuis le vote du budget primitif, s'agissant en particulier de la dotation globale garantie (DGG) de l'octroi de mer (+3 070 591 €, pour une dotation prévisionnelle portée à 40 070 000 €) et du produit des contributions directes (+1 580 903 €, pour un produit prévisionnel minimal garanti porté à 56 580 000 €).

De même, les notifications de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations d'impôts locaux ont généré un complément de recettes à hauteur de +1 577 855 €.

II-2- Corrections sur dépenses de fonctionnement (Budget Principal) : + 9 501 452 €

Les autorisations budgétaires en fonctionnement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 9 501 452 € :

- dotations aux provisions :	+ 4 000 000 €.
- frais généraux :	+ 2 001 000 €.
- subventions aux tiers (chap.65-657) :	+ 1 711 000 €.
- frais de personnel :	+ 750 000 €.
- frais financiers :	+ 660 000 €.
- charges exceptionnelles :	+ 381 452 €.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1710-DE
Date de réception : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

- autres : + 181 202 €.

Face à un contexte économique très incertain, la sécurisation du budget communal face à des risques financiers de toute nature doit se poursuivre en dépit de son impact sur les charges de fonctionnement de la ville.

En effet, les incertitudes sur le secteur des finances locales associées à l'exposition des recettes communales à l'activité économique requièrent d'être en capacité de réajuster, si nécessaire, le montant des provisions (pour créances irrécouvrables et garanties d'emprunt essentiellement) d'ici la fin d'année. A cet effet, un crédit de 4 000 000 € est ouvert au budget.

Les frais généraux (chapitre 011), avec une ouverture de crédits complémentaires à hauteur de 2 001 000 €, continuent de subir les révisions tarifaires successives des dépenses énergétiques (+ 500 000 € pour les consommations électriques), auxquelles s'ajoute cette année la mise en service de nouveaux équipements structurants tels que le centre nautique ou la cuisine centrale.

Le réajustement des frais généraux concerne également le budget dédié au nettoyage de la ville et à l'entretien des voiries (+ 370 000 €) mis à contribution dès le début d'année suite aux intempéries (cyclone Belal).

Enfin, l'actualisation des contrats d'exploitation du stationnement payant et d'entretien des toilettes publiques (+ 165 000 €) ainsi que des crédits complémentaires au budget des écoles (+140 000 €) aboutissent également à la majoration des frais généraux.

L'ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 1 711 000 € pour les subventions de fonctionnement aux tiers résulte essentiellement des augmentations accordées aux budgets consacrés au CCAS (+ 480 000 €), aux clubs sportifs (+ 391 000 €) et au dispositif Résiduel des emplois aidés (+ 180 000 €).

Par ailleurs, le renforcement des services affectés à la mise en service de nouveaux équipements nécessite d'abonder le budget des charges de personnel à hauteur de 750 000 €.

Enfin, les nouvelles conditions financières des emprunts accordées aux collectivités locales ainsi que la hausse de l'endettement enregistré fin 2023 impactent le montant des frais financiers qui doivent être réajustés à hauteur de 660 000 €.

Au final, les crédits supplémentaires en section de fonctionnement représentent une augmentation de près de 7 % par rapport au budget primitif. Néanmoins, **les dépenses courantes (hors dépenses financières et exceptionnelles) bénéficient d'une majoration de 4 643 202 €, soit une augmentation ramenée à + 3.5 %.**

III/ FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III-1- Corrections sur recettes d'investissement (Budget Principal) : + 9 654 581 €.

Les recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice (hors excédent reporté) sont majorées de 9 654 581 € :

- emprunts pour opérations financières (neutralité budgétaire) :	+ 15 000 000 €.
- FCTVA :	+ 1 730 000 €.
- emprunt du PPI :	- 7 363 419 €.
- autres :	+ 288 000 €.

L'objectif de désendettement fixé cette année permet de réduire l'autorisation maximale de souscription d'emprunt votée au budget primitif à hauteur de 7 363 419 €.

III-2- Corrections sur dépenses d'investissement (Budget Principal) : +

Accusé de réception en préfecture
97421974918426241021-35-1710-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Les autorisations budgétaires en investissement de l'exercice (hors déficit reporté) sont majorées de 23 130 066 € :

- emprunts pour opérations financières (neutralité budgétaire) :	+ 15 000 000 €.
- dépenses d'équipement :	+ 4 400 066 €.
- remboursement emprunt en capital :	+ 3 630 000 €.
- autres :	+ 100 000 €.

15 000 000 € supplémentaires sont inscrits au titre des opérations de gestion de dette et de trésorerie, sans impact budgétaire (inscription identique en recettes). Le budget des opérations financières est ainsi porté à 25 000 000 €. Pour information, des remboursements temporaires d'emprunts de type revolving ont été opérés depuis le début d'année à hauteur de 19 574 083 €, ces opérations ayant déjà généré des économies de frais financiers de plus de 160 000 €.

S'agissant du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI), son exécution observée depuis le début d'année conduit à augmenter les crédits de paiement à hauteur de 4 400 066 €.

A noter enfin que les 3 630 000 € prévus aux dépenses de remboursement d'emprunt en capital concernent essentiellement des opérations potentielles de remboursement anticipé définitif de contrats en fonction des opportunités des marchés financiers, à hauteur de 3 480 000.00 €.

Au final, les crédits supplémentaires en section d'investissement représentent une augmentation de + 25 % par rapport au budget primitif.

IV/ IMPACT SUR LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

La structure de financement du budget supplémentaire se traduit ainsi :

- Excédent du compte 2023 :	+ 16 265 595 €.
- Besoin de financement en fonctionnement :	- 2 790 110 €.
- Besoin de financement en investissement :	- 13 475 485 €.

Au final, **le Budget Supplémentaire viendra augmenter les autorisations budgétaires de 2024 figurant au Budget Primitif de plus de 32 M€, soit une progression de 14 % par rapport au budget primitif.** :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2024</i>	<i>Rappel Budget Primitif 2024</i>
	Montant	Montant
Investissement	23 130 066 €	94 332 000 €
Fonctionnement	9 501 452 €	135 215 000 €
Total	32 631 518 €	229 547 000 €

A l'issue du vote de ce projet de budget supplémentaire, la commune disposera pour 2024 d'un budget en mouvements réels (hors résultat reporté), après intégration des restes à réaliser, de **283 562 254 € en progression de + 9 %.**

Par section, le budget global (BP + RAR +DM + BS) est arrêté à :

<p>Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20241021-35-1710-DE Date de télétransmission : 24/10/2024 Date de réception préfecture : 24/10/2024</p>
--

BUDGET PRINCIPAL	2024	%	2023	Var. en %	2022
Investissement	138 845 802 €	49 %	121 986 789 €	14 %	125 780 221 €
Fonctionnement	144 716 452 €	51 %	139 203 500 €	4 %	130 526 236 €
	283 562 254 €	100 %	261 190 289 €	9 %	256 306 457 €

V/ LES BUDGETS ANNEXES : Le budget annexe de la régie du port :

Les recettes prévisionnelles de l'exercice (hors excédent reporté) sont réduites de 110 039 €, exclusivement en section d'investissement, correspondant à la réduction de l'emprunt d'équilibre.

Le projet de budget supplémentaire de la régie du port propose une majoration des dépenses réelles (hors déficit reporté) à hauteur de **20 000 €**, répartis comme suit :

<i>Section</i>	<i>Budget Supplémentaire 2024</i>	<i>rappel Budget Primitif 2024</i>
	Montant	Montant
Investissement	0.00 €	885 850 €
Fonctionnement	20 000 €	32 150 €
Total	20 000 €	918 000 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention(s) (GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie)), DECIDE :

- DE VOTER le Budget Supplémentaire de la Ville (Budget Principal et budgets annexes) pour l'exercice 2024 au niveau du chapitre.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	22 357 134.11 €	6 711 342.00 €
+		+	+
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		15 645 792.11 €
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	22 357 134.11 €	22 357 134.11 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	38 130 066.00 €	43 510 263.00 €
+		+	+
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	21 383 736.34 € 7 672 468.90 €	23 676 008.24 €
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	67 186 271.24 €	67 186 271.24 €
	TOTAL DU BUDGET (3)	89 543 405.35 €	89 543 405.35 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE DU PORT

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	121 927.53 €	- €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		121 927.53 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	121 927.53 €	121 927.53 €
INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	- €	341 887.71 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 065 767.93 €	723 880.22 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 065 767.93 €	1 065 767.93 €
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 187 695.46 €	1 187 695.46 €

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1710-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024